



Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseure  
Organizzazione del mondo di lavoro dei massaggiatori medicali  
Organisaziun dal mund da lavur dals massaders medicals  
Organisation du monde de travail des masseurs médicaux

2011

**DIRECTIVES**

concernant

**l'examen professionnel**

de

**Masseur médical  
Masseuse médicale**

## **Directives concernant l'examen professionnel de**

**Masseuse médicale  
Masseur médical<sup>1</sup>**

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **1.1 But des directives**

Les directives commentent et précisent, selon besoin, différents articles (en italique) du règlement d'examen professionnel pour masseuse médicale et masseurs médicaux avec brevet fédéral.

#### **1.2 Décret, adaptation**

La commission d'assurance de la qualité (AQ) arrête les directives, les actualise périodiquement en fonction des besoins et les complète le cas échéant par des annexes.

### **3. PUBLICATION, INSCRIPTION, ADMISSION, FRAIS**

#### **3.1 Publication**

**3.11** L'examen est annoncé publiquement, dans les trois langues officielles (allemand / français / italien), 5 mois au moins avant le début des épreuves auprès de :

- Site Web de l'OdA MM <http://www.oda-mm.ch> (Rubrique Formation)
- organes spécialisés pertinents
- associations de professionnelles et professionnels du domaine
- prestataires de formation

#### **3.12**

<b>Dates d'examen</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Dates d'examen	14 + 15 octobre	En principe, printemps (mai) et automne (octobre) 2012
Date de publication	5 mars 2011	-
Délai d'inscription	15 juillet 2011	-
<b>Taxe d'examen</b>	Sfr. 3'000.--	-
<b>Adresse d'inscription</b>	OdA MM Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseure Geschäftsstelle Stadthof Bahnhofstrasse 7B CH-6210 Sursee	Tél. +41 (0)41 926 07 82 Fax. +41 (0)41 926 07 99  E-Mail: <a href="mailto:info@oda-mm.ch">info@oda-mm.ch</a>  Internet : <a href="http://www.oda-mm.ch">www.oda-mm.ch</a>

<sup>1</sup> Les désignations masculines valent toujours pour les deux sexes.

# OdA mm

## 3.2 Inscription

Les inscriptions doivent être présentées dans le délai fixé au moyen du formulaire officiel disponible sur le site internet de l'OdA MM (<http://www.oda-mm.ch>) sous rubrique Examen professionnel.

## 3.3 Admission

3.31 Pour autant que le stage ne soit pas encore achevé à la date d'inscription, l'admission à l'examen est prononcée sous réserve de réussite lors de sa validation.

Pour les candidates et candidats présentant un handicap (par ex. malvoyance) n'ayant pas pu accéder à une formation professionnelle préalable, mais ayant terminé une formation de base spécifique et adaptée au handicap, un programme de formation pour masseuse médicale / masseur médical étendu sur 3 ans est reconnu comme condition valable à l'admission à l'examen. La formation de base doit en outre comporter des stages en institution de soins et en clinique.

Dans ces derniers cas, la commission AQ évalue et décide individuellement selon les principes d'égalité.

## 3.4 Frais

3.41 La taxe d'examen (selon chiffre 3.12) est payable dans un délai de 14 jours après confirmation de l'admission à l'examen.

## 4. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

### 4.1 Convocation

4.13 La convocation des candidat(e)s a lieu au moins 6 semaines avant le début de l'examen. Soit le 30 août 2011 dans ce cas.

# OdA mm

## 5. EXAMEN PROFESSIONNEL

### 5.1 Epreuves

5.11 L'examen comporte les épreuves suivantes, englobant plusieurs modules ; le mode d'interrogation, la durée et la pondération sont définies:

Epreuves		Mode d'interrogation (écrit/oral/pratique)	Durée maximale	Pondération
<b>A</b>	Connaissances théoriques et pratiques - bases professionnelles spécifiques ; - connaissances médicales de base - connaissances thérapeutiques - description de cas - documentation	écrit	2,0 h	1
<b>B</b>	Formes de massage et applications de thérapie physique  Examen clinique - un traitement administré à des patients  Examen pratique - un traitement administré à un patient simulé (Massage, Hydro-, Electrothérapie, etc.)	pratique	~4,0 h	2
<b>C</b>	Entretien professionnel et présentation de cas  Rapport de cas clinique (Etude de cas) - présentation des mesures thérapeutiques - discussion et argumentation auprès d'expertes/experts	oral	~1,0 h	1
	<b>Total</b>		<b>~7.0 h</b>	

### 5.2 Exigences posées à l'examen

5.21 Au niveau des contenus et des objectifs, les exigences concernant l'examen final englobent la vérification des compétences nécessaires à l'application réussie des processus de travail ci-après.

Celles-ci sont définies **en annexe 1** (Profil professionnel, processus de travail, compétences et modèles d'action).

**L'annexe 2** définit le système de formation modulaire en vue de la préparation à l'examen.

Elle structure les compétences décrites et le stage requis de façon didactique en 8 modules dont la réussite est confirmée par les preuves de compétences qui font partie des conditions d'admission à l'examen professionnel.

## **6. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DES NOTES**

### **6.3 Notation**

6,0 =	excellent
5,5 =	bien - très bien
5,0 =	bien
4,5 =	satisfaisant
<u>4,0 =</u>	<u>suffisant</u>
3,0 =	insuffisant
2,0 =	mauvais
1,0 =	très mauvais

6.44 Les participants sont informés des résultats d'examen jusqu'au 20/11/2011.

### **6.5. Répétition**

6.51 Le candidat ou la candidate qui échoue à l'examen final est autorisé à le repasser à deux reprises.

En cas d'échec à la première répétition de l'examen, il est conseillé de se préparer de manière adéquate à la deuxième et dernière répétition.

Coire / GR, 03.02.2011

Organisation du monde du travail  
des masseurs médicaux (OdA MM)  
Commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ)

Président

Membre de la commission AQ

Sig.  
Patrick Althaus

Sig.  
Dr. med. Mario Pajarola

## **Annexe 1 aux directives**

### **Profil professionnel, processus de travail, compétences, modèles d'action**

#### **Profil professionnel Masseur medical<sup>1</sup>**

Les masseurs médicaux avec brevet fédéral (MM-BF) sont des personnes spécialisées dans le domaine des traitements de médecine physique qui exercent la mobilisation tissulaire manuelle et instrumentale à l'aide d'appareils participant au processus thérapeutique scientifiquement fondé qui influence de manière locale, réflexe ou générale, les différents tissus, organes et systèmes du corps humain.

Le masseur médical utilise avant tout les techniques ou applications dites passives qui sont appropriées à la réduction, l'élimination des états anormaux et pathologiques tels que les douleurs, les défauts de postures et tensions musculaires, ou encore les prévenir et par là récupérer, maintenir et développer la mobilité fonctionnelle normale désirée. Comme un mouvement (phase active) émane toujours d'une phase de repos (phase passive) et se termine en celle-ci, un repos modifié, présentant des défauts ou une pathologie influence forcément la phase active. Il la perturbe, la limite ou la rend impossible. En découle aussi la délimitation des différentes prestations requises en médecine physique. La phase de relaxation est le domaine de compétence du masseur médical. Il ou elle applique en premier lieu les méthodes thérapeutiques suivantes : massage classique, le massage du tissu conjonctif, le drainage lymphatique manuel, le massage réflexe, les traitements du colon et du périoste tout comme la thermo-, l'hydro- et l'électrothérapie.

Les masseurs médicaux accomplissent leurs tâches dans tous les domaines de la chaîne thérapeutique : Prévention, thérapie et réhabilitation. Leurs prestations sont délivrées à des personnes saines et à des personnes souffrant de séquelles de maladies, d'accidents, ou souffrant de troubles congénitaux de l'appareil locomoteur ou notamment sur sollicitation de celles-ci, à des personnes désirant améliorer leur mobilité ou leur capacité physique. Les clients/patients peuvent appartenir à toutes les classes d'âge et provenir de différents milieux socioculturels.

La profession de masseur médical s'est établie dans un domaine de compétence autonome. Elle se met au service de l'intervention la plus efficiente s'adressant aux perturbations de l'appareil locomoteur, y répondent aux moyens du massage médical seul, soit en collaboration interprofessionnelle afin d'assurer les conditions optimales nécessaires aux étapes ultérieures du traitement, sous condition qu'il ou elle n'exerce pas les activités professionnelles réservées au personnel médical ou aux autres professions de la santé.

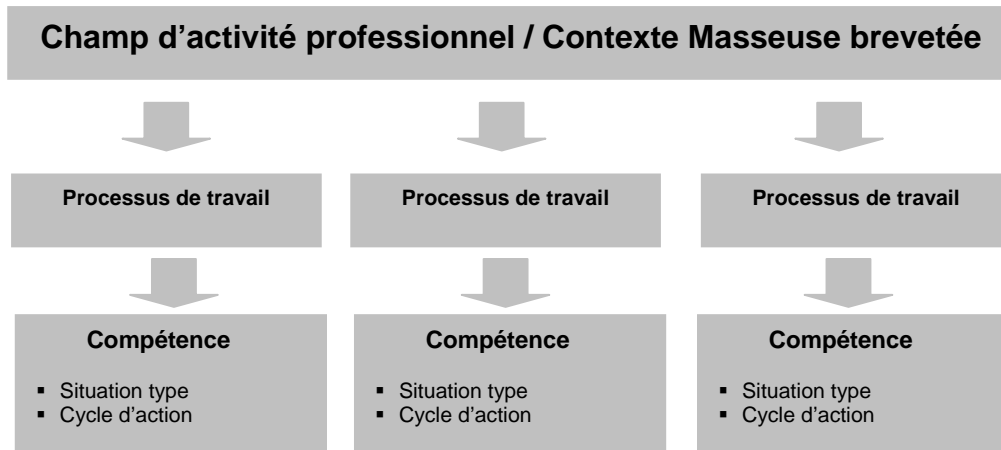
Les masseurs médicaux, dans leurs domaines de compétences travaillent directement sous mandat du client/patient ou selon les ordres ou/et sur délégation de tiers. Ils s'exercent leurs activités sur la base de la législation en vigueur.

# OdA mm

<sup>1</sup> Les désignations masculines valent toujours pour les deux sexes.

## Procédé servant à la description des compétences <sup>1</sup>

La définition des compétences nécessaires à l'exécution réussie des processus de travail (généralement quatre par processus) est basée sur les descriptions du champ d'activité professionnel et du contexte (profil professionnel) dans lequel il se place, ainsi que les processus de travail essentiels.



### Définitions

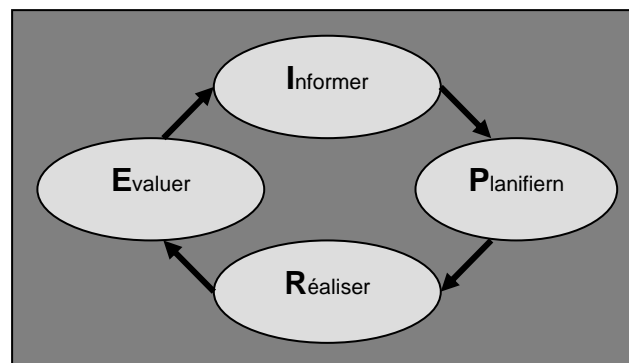
• **La compétence** est définie comme la faculté d'opérer avec succès dans des situations types spécifiques.

• **Une situation type** est un segment dans l'ensemble d'un processus de travail que le/la professionnel-le compétent-e perçoit comme entité. Pour définir les compétences, il faut décrire aussi bien les situations types que l'activité. La compétence est décrite au moyen d'un cycle complet d'action (modèle IPRE).

### Modèle d'action (modèle IPRE)

Le modèle d'action permet une description structurée de chaque action. Il se subdivise en quatre étapes.

- **Informer**: assimilation d'informations en rapport avec la situation.
- **Planifier**: planification de préparatifs d'une action, décision sur des alternatives ou des variantes.
- **Réaliser**: exécution, transposition des préparatifs entrepris en vue d'une action.
- **Évaluer**: contrôle d'une action ou des effets éventuels.



<sup>1</sup> Rédigé sur le modèle des documents de travail du « Büro für Bildungsfragen BfB »

**A) Vue d'ensemble des processus de travail et compétences à acquérir**

Dans l'énoncé des processus de travail et des compétences à acquérir sont contenues les prestations professionnelles fondamentales que doit livrer la masseuse médicale brevetée / le masseur médical breveté:

**1. Processus de travail: Mesures et processus d'intervention**

- 1.1. Saisie, interprétation et documentation de données
- 1.2. Établissement du concept de mesures
- 1.3. Exécution des mesures

**2. Processus de travail: Processus de communication**

- 2.1. Aménagement des relations
- 2.2. Coopération
- 2.3. Maîtrise de conflit

**3. Processus de travail: Management des ressources et processus**

- 3.1. Aménagement du poste de travail
- 3.2. Assurance de l'administration et de l'organisation

**4. Processus de travail: Développement de la profession et gestion des savoirs**

- 4.1. Assurance de la qualité
- 4.2. Souci de l'environnement professionnel
- 4.3. Apprentissage tout au long de la vie

# OdA mm

## B) Processus de travail et compétences à acquérir

Ci-après sont répertoriées les compétences que les candidat(e)s doivent acquérir conformément au règlement d'examen (chapitre 3.3) afin d'être admis à l'examen. Les compétences sont attribuées aux différents processus de travail.

### 1. Processus de travail: Mesures et processus d'intervention

Le masseur médical traite d'une part les causes et les conséquences de troubles de la santé et travaille d'autre part dans le cadre de mesures préventives. Il agit de manière autonome ou sur mandat d'autres professionnels de la santé. Sur la base d'un plan de traitement, il définit et choisit les procédures et les interventions thérapeutiques ou préventives spécifiques.

#### 1.1. Compétence: Saisie, interprétation et documentation de données

##### Situation:

Le masseur médical collecte les informations importantes relevant de l'exercice de sa profession. Il les interprète et établit un bilan en tenant compte de la personnalité de son patient et de son entourage. Il assure et garantit la documentation de toutes les données relatives à son champ d'action.

<b>I</b>	Etablit toutes les données importantes et recherche activement les informations écrites et orales pertinentes.
<b>P</b>	Vérifie la pertinence des données par rapport aux mesures thérapeutiques envisagées.
<b>R</b>	Documente les informations écrites et orales de manière objective et orientée selon la résolution des problèmes identifiés.
<b>E</b>	Contrôle les dossiers dans leur intégralité, se renseigne et les complète le cas échéant.

#### 1.2. Compétence: Etablissement du concept de mesures

##### Situation:

Le masseur médical formule les objectifs de traitement, détermine le plan de traitement et choisit les moyens appropriés. Il définit les paramètres d'observation, discute des méthodes avec les personnes concernées, et éclaire le consentement du client/patient et/ou du mandant.

<b>I</b>	Délimite le spectre des mesures thérapeutiques, met en réflexion les conséquences pour le patient/client inclus les contre-indications et autres alternatives,
<b>P</b>	Etablit un plan individualisé de traitement et choisit les méthodes et moyens thérapeutiques utiles.
<b>R</b>	Informe le patient sur les possibilités thérapeutiques, le déroulement possible du traitement, fixe en concertation avec le patient l'objectif de celui-ci ainsi que le mandat thérapeutique, modifie le cas échéant le plan de traitement, en documente les étapes et les processus convenus.
<b>E</b>	Evalue la compréhension du patient et l'adéquation du plan de traitement aux objectifs visés.

# OdA mm

## 1.3. Compétence : Exécution des mesures

### Situation:

Le masseur médical prépare les mesures à prendre, les exécute et évalue en continu leur effet après avoir réévalué la concordance entre l'objectif du traitement et les mesures thérapeutiques appliquées. Il informe le client/patient ou le mandant de manière appropriée.

<b>I</b>	Met en évidence et s'informe quant à l'adéquation des moyens en personnel et matériel disponibles par rapport au mandat thérapeutique, le cas échéant préventif à remplir.
<b>P</b>	Préfixe le calendrier et la chronologie des mesures thérapeutiques et selon les paramètres d'observation choisis, en définit les éventuelles adaptations.
<b>R</b>	Etablit les bilans des patients par les méthodes d'évaluation et des instruments de mesure appropriés, évalue le cas et examine le caractère approprié des mesures thérapeutiques envisagées. Il exécute de manière efficiente le traitement selon les normes professionnelles et informe en continu le patient, le conseille en vue de la promotion de la santé, particulièrement celle de l'appareil locomoteur, documente le déroulement de ses actions comme leurs effets.
<b>E</b>	Vérifie constamment l'état du patient, les résultats du traitement, l'impact de l'intervention et les éventuelles modifications à y apporter. De concert avec le patient, il redéfinit les priorités et les objectifs en fonction des résultats obtenus et coordonne les étapes ultérieures avec toutes les personnes impliquées dans le processus thérapeutique.

# OdA mm

## 2. Processus de travail: Processus de communication

Le masseur médical s'entend en tant qu'intermédiaire communicatif de ses moyens d'intervention afin d'établir de toutes parts des relations optimales, de répondre au mandat thérapeutique et se prémunir contre les éventuels conflits.

Il dispose des compétences communicatives nécessaires à la collaboration avec les clients/patients, au sein d'une équipe interdisciplinaire et pour la coordination indispensable aux différentes étapes de la prise en charge.

### 2.1. Compétence : Aménagement des relations

#### Situation:

Le masseur médical livre ses considérations ouvertement, de manière compréhensive et vraie. Il vise à instaurer un climat de confiance avec son patient, il communique de manière compréhensible, selon les principes d'égalité avec son patient, et remédie aux déficits d'information de celui-ci.

Le masseur médical établit dans ses relations professionnelles un équilibre entre engagement et distanciation. Il utilise les formes de communication nécessaires à l'exercice de sa profession.

I	Prend en compte les besoins individuellement variables en terme d'information et de relation, réfléchit aux moyens les plus appropriés.
P	Planifie les étapes, les priorités et les moments dévolus à l'information du patient, comme à celle inter collégiale, celle interne ou externe à l'entreprise.
R	Gère activement les relations personnelles, il emploie à cet effet des méthodes de communication éprouvées et fiables selon des approches cognitives, intuitives, autant que systémiques et sélectives..
E	Evalue la qualité de la relation, les interactions psychologiques et leur impact sur les objectifs thérapeutiques.

### 2.2. Compétence : Coopération

#### Situation:

Le masseur médical travaille avec des spécialistes du domaine social, de la santé et du travail ainsi qu'avec les personnes de l'entourage du client/patient. Il est conscient de son rôle professionnel et de ses propres limites dans le cadre de collaborations et fournit sa contribution spécifique en prenant en considération les tâches des autres professionnels de l'équipe interdisciplinaire

I	Identifie les personnes-clés du réseau thérapeutique et les points d'intersection dans la collaboration avec des tiers.
P	Selon le déroulement de ses interventions, il planifie le flux des informations que ce soit sur les questions médicales, psychologiques ou sociales.
R	Met en pratique la coopération par des échanges périodiques d'information ou d'avis, au minimum oralement de manière informelle, au maximum par des séances d'équipe thérapeutique, et en réfère selon les situations à d'autres professionnels de la santé ou notamment au médecin mandant.
E	Evalue la qualité de la communication et celle de la coopération, il en tire les conséquences le cas échéant.

# OdA mm

## 2.3. Compétence : Maîtrise des conflits

### Situation:

Le masseur médical reconnaît les situations conflictuelles et dispose du bagage nécessaire à les éviter, les endurer et les résoudre de manière constructive.

I	S'informe sur les causes, les raisons cachées et le développement des conflits se préparant ou ayant éclaté.
P	Met à disposition des documents appropriés à ce sujet, établit un profil de conflit, et prend en considération différents concepts de résolution de conflit.
R	Définit le moment, la forme et la procédure comme les participants à la résolution du conflit, il structure et anime le déroulement du processus le plus approprié et intervient positivement.
E	Evalue le résultat du processus de résolution, en tire les conséquences, édicte des directives et planifie les éventuelles étapes ultérieures y relatives.

## 3. Processus de travail: Management des ressources et processus

Le masseur médical veille activement au climat optimal de travail dans son entreprise, aménage sa place de travail en conformité avec les exigences actuelles, se conforme aux besoins médicaux du patient autant qu'à ses propres besoins.

### 3.1 . Compétence : Aménagement du poste de travail

#### Situation:

Le masseur médical veille, dans l'aménagement du poste de travail, à l'hygiène, à une infrastructure accessible aux personnes handicapées, à la protection des données, à l'écologie et à l'ergonomie ainsi qu'à de bonnes conditions psychosociales de travail

I	S'informe sur les normes professionnelles concernant l'hygiène, le personnel, la technique et les exigences architecturales d'une entreprise, il constitue un dossier contenant les documents pertinents à ce sujet.
P	Analyse l'activité et la gestion des différents postes de travail, et selon le concept de l'entreprise, prépare la planification hebdomadaire, annuel et en documente l'activité par des diagrammes.
R	Edicte des mesures d'hygiène, formule un règlement d'entreprise inclus la description du poste de travail, assure un climat optimal de travail par un style de conduite approprié.
E	Evalue le climat de travail, apprécie le caractère approprié des dispositions en vigueur autant que leur application, notamment sur la base des déclarations périodiques des personnes impliquées.

# OdA mm

## 3.2. Compétence : Assurance de l'administration et de l'organisation

### Situation:

Le masseur médical planifie son action et en assume les tâches administratives liées. Il respecte la législation et la réglementation à ce sujet. Il assure la documentation de son travail.

<b>I</b>	S'oriente sur l'importance des tâches administratives et organisationnelles liées à la conduite d'une entreprise, sur les normes professionnelles et les exigences légales en vigueur.
<b>P</b>	Planifie selon les formes les processus de travail individuels dans le cadre de l'organisation administrative de l'entreprise.
<b>R</b>	Etablit une gestion administrative contraignante, fixe le déroulement des processus, garantit la protection des données et l'archivage. Il documente les prestations livrées de manière exhaustive et compréhensible.
<b>E</b>	Contrôle périodiquement la justesse de la documentation exigée, vérifie l'aptitude organisationnelle de l'entreprise, en tire les éventuelles conséquences et possibilités d'amélioration.

## 4. Processus de travail: Développement de la profession et gestion des savoirs

Le masseur médical est tenu de suivre une formation professionnelle et personnelle continue pour prendre en compte et maintenir à niveau les attentes face à la profession et répondre aux exigences professionnelles spécifiques et sociales qui en découlent.

### 4.1. Compétence : Assurance de la qualité

#### Situation:

Le masseur médical reconnaît l'importance d'une formation continue et d'un perfectionnement permanent pour la promotion et l'amélioration de la qualité de son activité professionnelle. Il est au courant des possibilités de perfectionnement et les met à profit.

<b>I</b>	S'informe sur les offres de formation continue et de perfectionnement, il reconnaît les besoins individuels, professionnels, les lacunes et consulte les normes de qualité en vigueur.
<b>P</b>	Inclus dans la planification de ses processus de travail l'auto formation individuelle, autant que la formation continue et le perfectionnement officiels.
<b>R</b>	Réalise sa formation continue par l'auto apprentissage, dans l'échange critique collégial, par la visite et la participation active à des conférences, des journées à thème, des cours, des workshops. Il documente et justifie de sa formation continue.
<b>E</b>	Evalue les résultats de sa formation continue, le différentiel entre la planification et la réalité. Il ajuste selon besoin ses perfectionnements et plan de formation futurs.

# OdA mm

## 4.2. Compétence : Souci de l'environnement professionnel

### Situation:

Le masseur médical s'investit dans ce qui touche à la politique professionnelle et sanitaire. Il contribue au développement de sa profession

<b>I</b>	Perçoit les développements de la politique professionnelle et de la santé, réfléchit sur le positionnement de la profession et sa position personnelle.
<b>P</b>	Evalue les possibilités de s'impliquer activement en tant qu'acteur de la profession dans les groupes d'intérêt spécifique ou dans d'autres aspects pertinents de la politique sociale ou de la santé.
<b>R</b>	Exerce des activités secondaires ou des tâches d'autre nature en faveur de la profession ou d'autres domaines d'intérêt général ou de la santé.
<b>E</b>	Apprécie la valeur de ses engagements et leurs impacts dans le domaine de responsabilité, ajuste ses effets auprès du réseautage pertinent.

## 4.3. Compétence : Apprentissage tout au long de la vie

### Situation:

Le masseur médical est conscient de la nécessaire actualisation de son savoir et de l'adaptation constante aux attentes changeantes des patient-e-s. Il développe sa personnalité professionnelle et ses compétences spécifiques, il s'oppose à tout ralentissement voire dynamique de régression dans son domaine de compétence.

<b>I</b>	S'informe régulièrement sur les tendances nouvelles dans son domaine de compétence professionnelle, notamment dans l'optique de leur application aux patients, à des fins de perfectionnement professionnel et de conduite d'entreprise.
<b>P</b>	S'inscrit aux publications spécifiques, aux manifestations et points de contacts professionnels. Il y prévoit le temps nécessaire.
<b>R</b>	Met en réflexion critique sa propre activité professionnelle et son attitude dans la relation au patient comme dans l'entreprise et la profession. Il en tire les conséquences, en comble les lacunes et poursuit consciencieusement son développement personnel. Il se qualifie par la formation professionnelle entreprise et par son engagement psycho-social.
<b>E</b>	Sur la base des indicateurs les plus pertinents, il tente d'apprécier son propre épanouissement personnel, de le confirmer dans les dires et faits enfin de développer sa satisfaction au travail autant que dans la vie quotidienne.

## **Annexe 2 aux directives**

Préparation à l'examen (formation modulaire):

### **Modules**

Les validations des modules selon la présente description sont conditions à l'admission à l'examen professionnel (Chiffres 3.21c et 3.32 du Règlement d'examen).

<b>Module 1: Saisie, interprétation et documentation des données</b>	
<b>Conditions</b>	Capacité à exposer de manière structurée, par écrit et oralement des connaissances, à les décrire systématiquement et à les prioriser. Intérêt pour les rapports humains. Activité professionnelle dans le domaine de la santé souhaitée.
<b>Compétence 1.1</b>	Le masseur médical collecte les informations importantes relevant de l'exercice de sa profession. Il les interprète et établit un bilan en tenant compte de la personnalité de son patient et de son entourage. Il assure et garantit la documentation de toutes les données pertinentes relatives à son champ d'action.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Présentation écrite et orale des bilans / symptômes de l'appareil locomoteur (AL) des personnes saines autant que celles de patients. Récolte de données concernant des situations normales et/ou pathologiques de l'appareil locomoteur, recueil et interprétation de situations cliniques réelles.  La durée des examens est au moins de 2 heures.
<b>Niveau</b>	EQF 5

## OdA mm

<b>Module 2: Processus d'intervention et mesures thérapeutiques</b>	
<b>Conditions</b>	Disposition à traiter, préventivement ou de manière curative, des patients/clients présentant des problèmes au niveau de l'appareil locomoteur. Professions du domaine de la santé souhaitées..
<b>Compétence 1.2</b>	Le masseur médical formule les objectifs de traitement, détermine le plan de traitement et choisit les moyens appropriés. Il définit les paramètres d'observation, discute des méthodes avec les personnes concernées, et éclaire le consentement du client/patient et/ou du mandant.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Formulation écrite et orale d'objectifs thérapeutiques priorisés en fonction des avantages et inconvénients des méthodes choisies, inclus les contre-indications de celles-ci. Formulation d'un pronostic en fonction des résultats obtenus dans le cadre de rapports écrits et/ou oraux de patients et recueil des données des anamnèses conduites.  La durée des examens est au moins de 2 heures.
<b>Niveau</b>	EQF 5

<b>Module 3: Mise en œuvre et exécution des mesures thérapeutiques</b>	
<b>Conditions</b>	Disposition à traiter, préventivement ou de manière curative, des patients/clients présentant des problèmes au niveau de l'appareil locomoteur. Empathie et art d'influencer, au travers soit des moyens de la médecine physique soit manuellement, le corps humain. Professions du domaine de la santé souhaitées.
<b>Compétence 1.3</b>	Le masseur médical prépare les mesures à prendre, les exécute et évalue en continu leur effet après avoir réévalué la concordance entre l'objectif du traitement et les mesures thérapeutiques appliquées. Il informe le client/patient ou le mandant de manière appropriée.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Résumé écrit et/ou oral de différentes situations physiologiques et pathologiques de la fonction du LA. Présentation théorique et application pratique des différentes méthodes de massage, comme des autres moyens de la médecine physique tels que la thermo-, l'électro-, et l'hydrothérapie sur des personnes saines. Application différenciée de ces mesures thérapeutiques aux patients selon les indications spécifiques et le plan de traitement.  La durée des examens est au moins de 3 heures.
<b>Niveau</b>	EQF 5

## OdA mm

<b>Module 4: Organisation des relations, coopération et maîtrise de conflit</b>	
<b>Conditions</b>	Personnalité communicative, capable d'agir dans une équipe, fondamentalement positive et constructive, qui connaît les limites des relations humaines, les respecte et sait protéger la sphère privée des patients/clients. Connaissances et expériences dans le champ psychosocial et celui des interrelations professionnelles recommandées.
<b>Compétences 2.1 / 2.2</b>	Le masseur médical s'entend en tant qu'intermédiaire communicatif de ses moyens d'intervention afin d'établir de toutes parts des relations optimales, de répondre au mandat thérapeutique et se prémunir contre les éventuels conflits. Il dispose des compétences communicatives nécessaires à la collaboration avec les clients/patients, au sein d'une équipe interdisciplinaire et pour la coordination indispensable aux différentes étapes de la prise en charge.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Conduite active et positive d'entretiens de groupe ou d'équipe. Présentation de concepts d'entretiens avec les patients, conduite interactive d'entretien et jeux de rôles.  La durée des examens est au moins 1 heure.
<b>Niveau</b>	EQF 5

<b>Module 5: Aménagement du poste de travail</b>	
<b>Conditions</b>	Connaissances recommandées au sujet de l'aménagement du poste de travail selon les normes d'hygiène, d'ergonomie et de droit des patients.
<b>Compétence 3.1</b>	Le masseur médical veille, dans l'aménagement du poste de travail, à l'hygiène, à une infrastructure accessible aux personnes handicapées, à la protection des données, à l'écologie et à l'ergonomie ainsi qu'à de bonnes conditions psychosociales de travail.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Présentation écrite d'un concept d'aménagement du poste de travail comprenant la prise en compte des besoins des patients et des personnes présentant un handicap ainsi que des exigences concernant l'hygiène et les normes professionnelles spécifiques.  La durée des examens est au moins 1 heure.
<b>Niveau</b>	EQF 5

## OdA mm

<b>Module 6: Assurance de l'administration et organisation du travail</b>	
<b>Conditions</b>	Connaissances recommandées au sujet de la planification du travail, l'organisation bureautique, la comptabilité de base et la documentation des activités professionnelles.
<b>Compétence 3.2</b>	Le masseur médical planifie son action et en assume les tâches administratives liées. Il respecte la législation et la réglementation à ce sujet. Il assure la documentation de son travail.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Présentation d'un concept d'organisation administrative des processus de travail, incluant les dispositions concernant le contrôle, la documentation des activités et la protection des données.  La durée des examens est au moins 1 heure.
<b>Niveau</b>	EQF 5

<b>Module 7: Assurance de la qualité</b>	
<b>Conditions</b>	Sensibilité face à ses propres limites et volonté de les étendre, s'imposer par la qualité des prestations livrées et se procurer par là la reconnaissance, tout autant que rester capable et ouvert à l'apprentissage..
<b>Compétence 4.1</b>	Le masseur médical reconnaît l'importance d'une formation continue et d'un perfectionnement permanent pour la promotion et l'amélioration de la qualité de son activité professionnelle. Il est au courant des possibilités de perfectionnement et les met à profit.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Présentation orale et écrite des bases d'évaluation des compétences professionnelles, concept écrit d'un plan de formation continue basé sur l'autoévaluation systématique et sur l'évaluation par des tiers.  La durée des examens est au moins de 2 heures.
<b>Niveau</b>	EQF 5

## OdA mm

<b>Module 8: Stage clinique</b>	
<b>Conditions</b>	Validation des modules 1 à 4.
<b>Compétence</b>	Le masseur médical applique d'abord sous supervision les techniques et méthodes apprises de manière correcte et autonome. Il conduit les entretiens avec les patients, il établit les bilans et soumet les concepts thérapeutiques développés au mandant.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Stage clinique auprès d'un formateur reconnu d'une durée de six mois sous supervision systématique, évaluation et discussion d'évaluation formative suivie d'un rapport final d'évaluation sommative.  Les évaluations périodiques par un formateur reconnu s'appliquent au moins à trois traitements cliniques. La durée globale est au moins de 3 heures.
<b>Niveau</b>	EQF 5

De plus amples détails seront fixés dans les formulaires de la commission Assurance de la Qualité concernant l'identification et la description des modules par les prestataires de formation.

Coire / GR, 03.02.2011

Pour la commission AQ

Patrick Althaus, président.